



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
22/11/2024	22/11/2024	En exercice	9
		Présents	8
		Votants	8

L'an deux mille vingt-quatre et le 27 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

11-2024-04 Désignation du représentant de la commune à la REPA

Malgré la démission de Monsieur Christian FONTANA, celui-ci peut rester représentant de la commune auprès du Conseil d'Administration de la REPA au titre des personnalités qualifiées.

Le maintien de Monsieur Christian FONTANA en tant que "personnalité qualifiée" est proposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par :

- 5 voix contre de Jean-Claude FARADIAN, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX,
- 2 abstentions de Sandrine DURAN et Sophie JARDINOT,
- 1 voix pour de Martine CESARI,
 - Décide de ne pas maintenir Monsieur Christian FONTANA auprès du Conseil d'Administration de la REPA
- 5 voix pour de Jean-Claude FARADIAN, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX,
- 2 abstentions de Sandrine DURAN et Sophie JARDINOT,

- 1 voix pour de Martine CESARI,
- Désigne Monsieur Eric PHILIPPE en tant que "personnalité qualifiée" auprès du Conseil d'Administration de la REPA

Madame le Maire,



M. Cesari

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,



M. Cesari

Martine CESARI.